

L1 de droit : les cours.

Par **eli199048**, le **04/11/2010** à **15:44**

[color=#000040:181oklvn]Bonjour à tous ! Je suis nouvelle sur le forum et je me présenterai un peu plus tard. J'espère que j'ai bien choisi la catégorie pour ce topic. **Je m'explique**.

Actuellement je suis en classe prépa littéraire à Paris, mais je ne pense pas y rester l'année prochaine. J'aurais voulu avoir une équivalence en droit mais comme ce n'est pas possible, il faudra que je "retourne" en première année...

Cependant, je voudrais prendre un peu d'avance sur l'année prochaine. (Même si je n'aurai pas beaucoup le temps d'avancer, avec le rythme de la prépa). Donc ma question est :
[u:181oklvn]serait-il possible qu'une âme charitable, qui fait ou qui a déjà fait sa L1 de droit (à Paris ou pas d'ailleurs), me passe quelques-uns de ses cours ?[/u:181oklvn] S'il vous plaît... !!

Voilà... petit message de désespoir^^.[/color:181oklvn][[/color]

Par **x-ray**, le **07/11/2010** à **12:26**

Salut,

Tu peux récupérer pas mal de cours sur le web. Pour le droit constitutionnel :

<http://www.denistouret.fr/constit/>

Sinon, je te conseille de commencer par lire une introduction au droit, comme ça par exemple :

[http://www.amazon.fr/Introduction-histo ... 2080830147](http://www.amazon.fr/Introduction-histo...2080830147)

Par **zapetit**, le **07/11/2010** à **16:46**

Bonjour,

Y a les petits bouquin "que sais-je" qui sont pas mal pour découvrir les matières, j'ai une prof qui nous l'avais conseillé et je trouve que c'est assez bien expliqué (en restant un peu vague c'est vrai), mais ça te permet de voir à quoi t'attendre.

Pour les cours je suis tombée sur le site "cours-univ" mais je n'ai pas trop eu l'occasion de regarder, donc je ne sais pas trop ce que ça vaut..

Par **alex83**, le **07/11/2010** à **17:26**

Salut,

Les mementos dalloz sont plutôt pas mal faits également, et très concis, facile à comprendre. Si tu peux t'en procurer hein ne bibli n'hésite pas, ça peut être pas mal pour "découvrir" le droit.

Par **crystal**, le **11/11/2010** à **22:55**

le plus pratique c'est que tu prenne les cours de droit issue de la fac dans laquelle tu as l'intention de t'inscrire non?

Par **darkking**, le **31/07/2011** à **11:28**

c'est bien ça?
Bienvenue sur le forum!

Par **Camille**, le **31/07/2011** à **14:25**

Bjr,

:ymdaydream:

Ah ? Vous faites (aussi) dans l'archéologie juridique, maintenant ? Image not found or type unknown

Par **Patricia14**, le **17/02/2017** à **04:56**

Bonjour suis a la recherche des cours histoires du droit ? (Caen)
Merci

Par **LouisDD**, le **17/02/2017** à **08:19**

Salut

Il vaut mieux éviter de faire remonter des sujets aussi vieux !
En espérant que vous trouviez quelqu'un qui puisse vous les transmettre.
Sinon vérifier sur le site de l'UNJF si votre fac y est inscrite !

À plus

Par **J'sky**, le **25/10/2017** à **00:23**

Salut, je suis juriste en L1 et il y'a un contentieux qui a fleuri entre l'un de mes condisciples et moi concernant la constitution.

La question est la suivante:

Peut on parler d'État sans constitution?

Mon raisonnement, soutenait le fait qu'on peut parler d'État sans une constitution. Et pour ce faire j'ai avancé deux arguments qui sont en premier lieu, les éléments constitutifs de l'État. En effet, selon la science juridique trois éléments constitutifs à savoir le territoire, la population, la souveraineté sont intervenus dans le processus de formation de l'État. Par conséquent, une fois ces trois entités rassemblées l'on peut alors parler d'État.

En second lieu, les faits historiques nous démontrent que les États unis qui sont les pionniers de la constitution ont été indépendants en 1776 et ont élaboré leur loi fondamentale en 1787.

Au regard de ces deux arguments je soutiens qu'un État peut exister sans une constitution

Par **marcu**, le **25/10/2017** à **00:48**

Bonsoir, si vous voulez lancer ce débat je vous invite à créer votre propre sujet car le présent sujet n'a aucun rapport avec votre débat, je ne vois même pas comment vous êtes tombé dessus.

Par **J'sky**, le **25/10/2017** à **01:08**

OK excusez, je n'ai pas suivi le fil